

## 533

E 13 (B)/113

*Le Président de la Chambre de Commerce de Genève, E. Pictet,  
au Chef du Département fédéral des Postes, W. Naeff.*

L

Genève, le 20 novembre 1865

La Chambre de Commerce de Genève s'est occupée en dernier lieu de l'état de nos rapports postaux avec la Grande-Bretagne, et elle a été conduite à reconnaître qu'ils laissent beaucoup à désirer au point de vue du port et du poids de la lettre simple et aussi de l'inégalité qui existe dans la perception des taxes suivant que cette perception a lieu en Suisse et en Angleterre.

La Chambre de Commerce a donc décidé, dans sa séance du 7 courant, de s'adresser respectueusement à vous, Monsieur le Président, pour vous demander, au nom du commerce genevois, de faire auprès du Gouvernement anglais les démarches nécessaires pour arriver à conclure avec lui un traité postal, qui permette de réduire considérablement le prix des lettres, imprimés, échantillons, et d'augmenter le poids des lettres simples et de la progression qui en découle.

Ce n'est pas sans nous être entretenus préalablement de cette question avec Monsieur le Directeur de l'arrondissement de Genève<sup>1</sup>, dont le zèle et l'activité ne nous font jamais défaut quand il s'agit d'introduire des améliorations dans le service dont il est chargé, que nous nous sommes décidés à vous soumettre la présente demande.

Nous avons compris, d'après les explications qu'il nous a données, que la conclusion de ce traité serait beaucoup plus facile à réaliser depuis nos nouvelles conventions avec la France<sup>2</sup>, lesquelles permettent l'introduction en transit, à des conditions favorables, de dépêches closes directes.

Vous connaissez, Monsieur le Président, les rapports incessants qui existent entre la Suisse et la Grande-Bretagne et la part très importante pour laquelle y figure le bureau de Genève.

Nous ne doutons pas que, de leur côté, nos compatriotes établis en Angleterre n'appuient vivement notre requête auprès de vous, car nous savons qu'ils souffrent beaucoup, ainsi que toutes les nombreuses maisons anglaises en relations d'affaires avec la Suisse, de la cherté et de la difficulté des communications postales, telles qu'elles existent aujourd'hui entre les deux pays, et surtout du manque de réciprocité qui s'est établi entre les taxes perçues en Angleterre et celles perçues en Suisse.<sup>3</sup>

1. *Ch. de Lentulus.*

2. Convention du 22 mars 1865. RO VIII, p. 459—479.

3. *Une convention postale avec la Grande-Bretagne sera signée le 31 octobre 1868.* RO IX, p. 497—511.